

**Séance du Conseil de Ville
du 30 octobre 2017, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 31 / 2017**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 30 du 25 septembre 2017
4. Questions orales
5. Crédit-cadre 2018-2022 de Fr. 1'950'000.- (HT) pour le renouvellement des conduites de distribution et l'appareillage du réseau d'eau potable
6. Crédit-cadre 2018-2022 de Fr. 1'150'000.- (HT) pour l'entretien des stations de pompage, des réservoirs et des logiciels d'exploitation du réseau d'eau potable
7. Crédit-cadre 2018-2022 de Fr. 500'000.- (HT) pour l'entretien du parc des compteurs domestiques du réseau d'eau potable
8. Crédit de Fr. 540'000.- (HT) des Services industriels pour la construction d'une station transformatrice dédiée au projet « Simon & Membrez SA 3 » ainsi que le rachat des stations existantes
9. Crédit de Fr. 200'000.- (HT) des Services industriels pour le remplacement complet du programme des serrures
10. Développement du postulat 4.07/17 - "Vieille Ville Plus ? Chiche", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
11. Développement du postulat 4.08/17 - "Programme de lutte contre les plantes invasives", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
12. Développement de la motion 5.08/17 - "Prendre goût à notre culture, s'intégrer, c'est accepter l'assimilation et un mode d'emploi clair", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
13. Développement de la motion 5.09/17 - "Renforcer les collaborations avec la ville de Moutier", PS, M. Laurent Crevoisier
14. Développement de la motion 5.10/17 - "A la piscine comme des sardines", PLR, M. Pierre Chételat
15. Résolution 1.02/17 - "Des listes litigieuses", UDC•UDF•sp, M. Philippe Rottet
16. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Jude Schindelholz, président, ouvre la séance et salue les membres présents. En préambule, il adresse ses félicitations aux personnes élues lors des élections communales du 22 octobre 2017. A ce sujet, il donne lecture de la résolution 1.02/17 - "Des listes litigieuses", déposée par M. Philippe Rottet, et la met en circulation pour signature.

2. APPEL

Conseil de Ville

37 membres sont présents.

M. Jude **Schindelholz**, président, M. Olivier **Montavon**, 1^{er} vice-président, M. Christophe **Günter**, 2^e vice-président, Mme Marie-Claire **Thiévent**, scrutatrice, M. Luc **Dobler**, scrutateur.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Jeanne **Beuret**, Pierre **Chételat**, Claude **Chèvre**, Karen **Chevrolet**, Blaise **Christe**, Patrick **Claude**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Toufiq **Ismail-Meyer**, Thierry **Kamber**, Renaud **Ludwig**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Yvonne **Plumez**,

Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Mehmet **Suvat**, Diego **Tomaselli**.

Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**
 M. Yves Bregnard est remplacé par M. Khelaf **Kerkour**
 M. Julien Crevoisier est remplacé par M. Olivier **Etique**
 M. Besim Hoxha est remplacé par Mme Kathleen **Gigon**
 Mme Colette Petit est remplacée par M. Thierry **Cortat**
 Mme Mansouratou Sokpolie est remplacée par M. Laurent **Crevoisier**
 M. Christian Wirz est remplacé par M. Ernest **Borruat**

Sont excusés

Mme et MM. Alain Beuret, Quentin Chappuis, Rébecca Lena, Laurent Michel.

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chappuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 30 DU 25 SEPTEMBRE 2017

Le procès-verbal no 30 du 25 septembre 2017 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Laurent Crevoisier, PS, indiquant que certaines villes mettent en place, en collaboration avec les forces de police, des mesures de prévention pour sensibiliser la population au harcèlement de rue, demande au Conseil communal s'il a déjà mené des telles réflexions.

Mme Esther Gelso souligne que ces agissements ne sont pas répréhensibles sur le plan légal mais que des éléments concomitants le sont, comme par exemple l'envoi de multiples SMS à une même personne. La Ville accorde une importance particulière à cette problématique, notamment dans les secteurs en lien avec la jeunesse, qui réalisent un travail régulier de sensibilisation aux comportements représentant un harcèlement de rue. L'Espace-Jeunes, en particulier, constate parfois des attitudes ou paroles assimilées à du harcèlement. Pour contrer ce phénomène, les animateurs rappellent les règles de vie élémentaires du site à respecter pour pouvoir le fréquenter. Si les animateurs constatent un comportement inapproprié, ils engagent une discussion avec les personnes concernées. De plus, des "soirées filles" sont organisées, en présence de psychologues, travailleurs sociaux ou autres. En outre, cette sensibilisation a lieu avec les enfants accueillis à la Maison de l'Enfance, où un travail se réalisera dans le cadre d'un concept pédagogique, en lien avec des livres et des jeux choisis selon le message qu'ils véhiculent. Pour les plus grands, des ateliers philosophiques seront mis sur pied pour parler du savoir-vivre. De plus, Mme Gelso indique que le Gouvernement entamera une campagne de sensibilisation en 2018, à laquelle la Ville participera si elle en a l'occasion. Finalement, elle informe que la Fondation Ruban blanc est également active dans ce domaine.

M. Laurent Crevoisier est partiellement satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, souhaite une information sur le captage de suffrages, revenant sur les soupçons émis dans le cadre des dernières élections communales. D'autre part, M. Baettig s'étonne que la Ville informe des soupçons tout en indiquant qu'ils n'influencent pas le résultat des élections, rappelant que l'incident survenu à Porrentruy avait provoqué l'annulation des élections.

M. Damien Chappuis, maire, met en évidence la transparence avec laquelle le Conseil communal a agi dans le cadre de cette suspicion de captage de suffrages. Il détaille la chronologie des événements, en indiquant que lors du dépouillement, d'éventuelles irrégularités ont été relevées et relayées au bureau de vote, lequel les a inscrites au procès-verbal du dépouillement. A noter que le Conseil communal n'est pas à

même de juger si des irrégularités ont été commises, raison pour laquelle il a mandaté le Délégué aux affaires communales, qui a examiné l'enveloppe suspecte. Dans ce cadre, 40 bulletins concernant le PDC-JDC se sont révélés litigieux. Après analyse de tous les bulletins relatifs au Conseil communal et au Conseil de Ville, sous la responsabilité du Commissaire de police et en collaboration avec le Délégué aux affaires communales, le Conseil communal a informé le Ministère public que ces bulletins, de même que 8 et 5 autres, pouvaient prêter à confusion. Toutefois, comme relayé par la presse, le nombre de bulletins en cause ne modifie pas le résultat des élections. Dès lors, il appartient au Ministère public de donner suite au dossier.

M. Dominique Baettig est satisfait.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, informe que de nombreux foyers delémontains n'ont pas reçu le matériel de propagande des partis politiques lié aux dernières élections communales. De plus, à son sens, la date des élections mériterait d'être déplacée vu qu'elle coïncide avec les vacances scolaires. Ainsi, de nombreux citoyens n'ont pas pu voter. M. Schaller suggère donc de déplacer la date des élections.

M. Damien Chappuis, maire, indique que le Canton détermine les dates des élections. Différents partis sont déjà intervenus au Parlement pour déplacer cet événement. A titre personnel, M. Chappuis sollicitera à nouveau le Canton dans le cadre de son mandat parlementaire pour avancer ou reporter d'une semaine ces élections. Quant à la propagande, elle est adressée à chaque foyer et celui qui ne l'a pas reçue doit en informer l'Exécutif. Une information à ce sujet figurera dans la prochaine édition du *Delémont.ch*. Par ailleurs, le matériel de vote a été envoyé le 9 octobre, donc 13 jours avant les élections.

M. Didier Schaller est satisfait.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, vu l'ampleur du vote par correspondance, en place depuis une vingtaine d'années, relève que les bureaux de vote n'accueillent désormais que peu de citoyens. Aussi, elle souhaite savoir si le Conseil communal envisage d'alléger leurs horaires d'ouverture.

M. Damien Chappuis, maire, à titre personnel, estime que le vote par correspondance nuit à la démocratie, vu que les citoyens se rendent moins aux urnes. Une analyse menée il y a quelques années a conduit à la fermeture du bureau du Voirnet, alors que les sites du Collège et de l'Hôtel de Ville sont maintenus, selon les horaires prévus par la loi. Le Collège offre par ailleurs un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite et l'Hôtel de Ville, vu son caractère emblématique, ne saurait être fermé. De l'avis de M. Chappuis, la fermeture des bureaux de vote induirait une baisse de la participation. Ils doivent donc être maintenus et d'autres pistes méritent d'être étudiées pour inciter la population à voter, notamment par correspondance ou par voie électronique, entre autres.

Mme Yvonne Plumez est partiellement satisfaite.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, relève que les repas organisés en fin d'année par chaque commission ne sont pas répartis entre les restaurants delémontains et qu'ils sont décidés soit par le président de la commission soit par ses membres. M. Christe demande que ces repas soient mis sur pied avec plus d'équité.

M. Damien Chappuis, maire, indique que la Ville, pour les différents repas qu'elle organise, veille à faire un tournus entre restaurateurs. De plus, il estime que chaque commission est responsable de l'organisation de son repas annuel. La Chancellerie peut transmettre à M. Christe une liste des commissions communales, le cas échéant.

M. Blaise Christe est satisfait.

Mme Karen Chevolet, PDC-JDC, en prévision du déménagement de décembre prochain, revient sur le courrier adressé par la Maison de l'Enfance aux parents et en détaille le contenu, comme l'accueil restreint d'enfants, l'impossibilité d'offrir une salle de repos pour les petits, les transports d'écoliers non garantis ou les repas à prévoir par les parents. Mme Chevolet est d'avis que l'alternative proposée décourage les parents et qu'elle ne respecte ni les enfants, ni les parents, ni le Conseil de Ville qui avait accepté la motion 5.05/17 - "Pour une alternative à la fermeture de la Maison de l'Enfance en fin d'année". Le Conseil communal estime-il avoir traité correctement cette intervention ?

Mme Esther Gelso rappelle la décision initiale de l'Exécutif de ne pas ouvrir la Maison de l'Enfance pendant son déménagement vu les difficultés que cette option engendrerait. En effet, le mobilier doit être démonté et déménagé au dernier moment, d'autant que la Ville doit rendre différents locaux dans les délais. L'accueil d'enfants ne peut donc se faire qu'ailleurs que dans les locaux de la Maison de l'Enfance, d'où le partenariat trouvé avec les crèches à domicile, alternative que le Conseil communal ne souhaitait pas proposer pour les raisons évoquées par Mme Chevolet. L'ensemble du personnel s'attèlera à ce déménagement, alors que la main-d'œuvre fait encore défaut, vu que Caritas et l'EFEJ sont fermés à cette

période. La Ville a également fait part de ses difficultés au Canton, au cas où une plainte lui serait adressée au vu de ce déménagement, où huit sites seront rapatriés en parallèle dans la nouvelle crèche. Mme Gelso relève que l'alternative proposée est destinée aux parents qui n'ont pas d'autres possibilités d'accueil de leurs enfants.

Mme Karen Chevrolet n'est pas satisfaite.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, relevant la vétusté, voire la dangerosité du matériel technique de la Halle du Château, utilisé récemment lors de la Revue delémontaine, demande comment, par qui et à quel intervalle il est entretenu. Une modernisation est-elle prévue prochainement ?

M. Patrick Chapuis indique qu'aucun utilisateur n'a signalé cet état de fait, raison pour laquelle il se penchera sur ce sujet avec son département qui réalisera un bilan de cette installation technique, contrôlée tout comme la halle.

M. Camille Rebetez est satisfait.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, revenant sur la motion 5.08/16 - "Après de mon arbre", demandant la plantation annuelle d'au moins dix arbres majeurs durant cinq ans consécutifs et dans des endroits insolites, regrette que le concours dans les écoles n'ait pas eu lieu, l'estimant très intéressant. Mme Rohner demande si les cinq arbres prévus pour 2017 ont été plantés et si le concours sera tout de même organisé.

Mme Françoise Collarin informe que la Ville a planté dix arbres en 2017, en dépit de l'absence de rubrique budgétaire. Elle a profité de l'aménagement de certains sites pour ces plantations qui se poursuivront les années prochaines.

Mme Magali Rohner est partiellement satisfaite.

5. CRÉDIT-CADRE 2018-2022 DE FR. 1'950'000.- (HT) POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES DE DISTRIBUTION ET L'APPAREILLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Mme Murielle Macchi-Berdar indique que les trois dépenses des points 5 à 7 découlent de la volonté du Conseil communal d'investir non pas par le compte de fonctionnement mais par la voie du crédit-cadre, afin d'optimiser la gestion financière du Service de l'eau, à l'instar du Service de l'électricité dont les prix sont en baisse. Les Services industriels ont donc évalué leurs besoins pour les cinq prochaines années, en se basant sur la gestion du patrimoine dans le cadre du Plan général d'aménagement des eaux, pour le maintien de sa valeur. Ainsi, la Ville peut procéder à des amortissements sur la durée de vie du réseau, des ouvrages et du matériel. Le présent crédit concerne le renouvellement des conduites de distribution et de l'appareillage du réseau d'eau potable, la durée de vie des conduites étant de 50 à 75 ans. Fr. 390'000.- annuellement sont nécessaires pour ce renouvellement. Mme Macchi indique que des demandes de crédits spécifiques concerneront les nouvelles conduites de transport, notamment la liaison avec la source de Develier. En dernier lieu, elle relève que cet investissement n'aura aucune influence sur le tarif de l'eau.

M. Iskander Ali, PS, rapporte que son groupe acceptera ces trois crédits-cadres, d'autant qu'une dépense de quelque 6 millions de francs figurait au plan des investissements du budget 2017. Ces crédits-cadres assureront le maintien et la mise à jour du système de distribution de l'eau, alors que le financement est conforme aux normes comptables MCH2 et que le prix de l'eau restera inchangé.

DECISION : le crédit-cadre 2018-2022 de Fr. 1'950'000.- (HT) pour le renouvellement des conduites de distribution et l'appareillage du réseau d'eau potable est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. CRÉDIT-CADRE 2018-2022 DE FR. 1'150'000.- (HT) POUR L'ENTRETIEN DES STATIONS DE POMPAGE, DES RÉSERVOIRS ET DES LOGICIELS D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Mme Murielle Macchi-Berdar présente ce crédit relatif aux infrastructures du réseau d'eau potable, alimenté par trois sources, deux puits en nappe phréatique et deux connexions à des réseaux tiers. Trois réservoirs stockent l'eau et divers appareils assurent le bon fonctionnement de la distribution d'eau. Ce crédit comprend une dépense liée aux technologies Smart appliquées dans le domaine des compteurs et assure une gestion intelligente au niveau des stations de pompage et des réservoirs. Le smart metering permet l'amélioration des outils de suivi énergétique et de la surveillance des réseaux. Mme Macchi précise que ce crédit n'influencera pas le coût de l'eau et que des crédits sont prévus ces prochaines années, comme la construction d'un nouveau réservoir, notamment.

DECISION : le crédit-cadre 2018-2022 de Fr. 1'150'000.- (HT) pour l'entretien des stations de pompage, des réservoirs et des logiciels d'exploitation du réseau d'eau potable est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. CRÉDIT-CADRE 2018-2022 DE FR. 500'000.- (HT) POUR L'ENTRETIEN DU PARC DES COMPTEURS DOMESTIQUES DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Mme Murielle Macchi-Berdat détaille ce crédit lié aux compteurs domestiques. Pour assurer un relevé fiable, la Ville entend remplacer annuellement 10 % des compteurs, avec pour objectif d'équiper tous les consommateurs en smart metering d'ici 2028, se calant ainsi sur les obligations fédérales en la matière qui sortiront mi-novembre 2017. Cette technologie permettra d'effectuer des relevés à distance. Le crédit-cadre n'aura aucune influence sur le tarif de l'eau. En outre, Mme Macchi précise que le poste de releveur d'index n'est pas menacé par l'arrivée de cette nouvelle technologie, vu que les résultats devront toujours être analysés. D'ailleurs, l'engagement du nouveau collaborateur s'est basé sur diverses compétences complémentaires en la matière. Les membres de La Charte s'associeront au déploiement du smart metering, une préétude étant en cours et ses premiers résultats étant attendus pour le 1^{er} trimestre 2018.

DECISION : le crédit-cadre 2018-2022 de Fr. 500'000.- (HT) pour l'entretien du parc des compteurs domestiques du réseau d'eau potable est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. CRÉDIT DE FR. 540'000.- (HT) DES SERVICES INDUSTRIELS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION TRANSFORMATRICE DÉDIÉE AU PROJET « SIMON & MEMBREZ SA 3 » AINSI QUE LE RACHAT DES STATIONS EXISTANTES

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que ce crédit fait suite à l'augmentation des besoins en puissance du site de production Simon & Membrez SA, qui demande la construction d'une extension à la station transformatrice existante, avec une place en réserve pour un 2^e transformateur, dont les travaux de génie civil sont inclus au crédit. La Ville prévoit le rachat des deux autres stations car elle cherche à être propriétaire de l'ensemble de son réseau, pour maîtriser toute la chaîne de distribution. De son côté, l'entreprise souhaite s'en séparer vu la maintenance régulière à effectuer par du personnel qualifié. L'arrangement est donc favorable pour les deux parties dans ce rachat de stations, à leur valeur résiduelle. L'entreprise les louera aux Services industriels par un contrat de maintenance standard, à l'instar d'autres pratiques en zone industrielle. L'autofinancement sera garanti par ce contrat avec l'entreprise, qui a accepté par ailleurs le message soumis au Conseil de Ville, dans un esprit de transparence.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, souhaite un complément d'information s'agissant des coûts. Les deux stations seront reprises à Fr. 99'200.- et Fr. 99'500.- alors que la nouvelle coûtera Fr. 336'000.-. Il souhaite connaître les prix d'achat et le taux d'amortissement des installations. Quant au contrat annuel, M. Montavon demande comment sera facturé le prix de location à l'entreprise.

Mme Murielle Macchi-Berdat précise que sur le montant de Fr. 540'000.-, Fr. 170'000.- concernent la nouvelle station. Les deux autres stations ont coûté Fr. 134'530.- respectivement Fr. 119'970.-, travaux de génie civil exclus (Fr. 40'000.-). Tous les documents utilisés pour cette évaluation sont à disposition d'une éventuelle commission qui souhaiterait en connaître le détail, de nombreux facteurs (raccordement, conduites) parallèlement au prix d'achat devant être pris en compte. Toutefois, Mme Macchi relève que la Ville n'est pas perdante dans ces rachats, l'entreprise ne réalisant pas non plus une affaire exceptionnelle.

DECISION : le crédit de Fr. 540'000.- (HT) des Services industriels pour la construction d'une station transformatrice dédiée au projet « Simon & Membrez SA 3 » ainsi que le rachat des stations existantes est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. CRÉDIT DE FR. 200'000.- (HT) DES SERVICES INDUSTRIELS POUR LE REMPLACEMENT COMPLET DU PROGRAMME DES SERRURES

Mme Murielle Macchi-Berdat souligne que près de 500 serrures de bâtiments, buffets électriques ou stations transformatrices arriveront prochainement en fin de vie et que la combinaison des clés ne sera plus garantie, le brevet protégeant ces clés expirant à fin 2018. La Ville entend donc investir dans un système permettant d'identifier les accès aux objets, ce programme de contrôle étant compatible avec les ceux en place dans d'autres bâtiments communaux. Des badges donneront accès aux bâtiments et permettront le timbrage. Quant aux buffets électriques, un système spécifique de contrôle d'accès est prévu vu qu'ils sont plus petits et plus vulnérables au vandalisme. Le montage des cylindres sera réalisé par le personnel des Services industriels vu la nature stratégique des infrastructures.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, indique que les clés de la Confédération permettent de s'authentifier sur un ordinateur, qu'elles servent de porte-monnaie, qu'elles autorisent l'accès à des bâtiments et qu'elles s'utilisent pour crypter des messages ou obtenir une signature électronique. La solution prévue par la Ville offre-t-elle les mêmes possibilités ?

Mme Murielle Macchi-Berdat souligne que les clés ne permettront pas de cryptage ou d'accès informatique mais un accès contrôlé dans tous les bâtiments et le timbrage.

DECISION : le crédit de Fr. 200'000.- (HT) des Services industriels pour le remplacement complet du programme des serrures est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.07/17 - "VIEILLE VILLE PLUS ? CHICHE", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, revient sur les états généraux de la Vieille Ville dont une synthèse a été établie avec des propositions, notamment la création d'un espace d'accueil dans les jardins du Château, éventuellement avec un débit de boissons. Sans vouloir exercer une concurrence envers les établissements publics du secteur, M. Baettig suggère la réalisation d'un espace semblable aux *Biergarten* allemands, au vu des microbrasseries locales, jurassiennes ou hors canton récemment créées, qui pourraient ainsi disposer d'un lieu supplémentaire pour promouvoir leurs produits.

Mme Françoise Collarin rappelle le postulat 4.12/15 - "Pour un lieu de détente estival éphémère dans les Jardins du Château" déposé par M. Alain Beuret, demandant l'aménagement de l'Orangerie en commerce durant la période estivale. Le Conseil communal reprendra cette réflexion tout prochainement, vu que le local sera libéré à fin décembre. La Ville contactera les restaurateurs, commerçants ou brasseurs de la place pour connaître leur intérêt. Pour ces raisons, Mme Collarin invite le Conseil de Ville à accepter ce postulat.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, estime qu'il appartient aux sociétés locales d'organiser ce lieu de détente, le Conseil communal ne devant que proposer cette opportunité. Défavorable à une appellation germanique, M. Miserez lui préfère un nom lié par exemple à un produit local.

DECISION : le postulat 4.07/17 - "Vieille Ville Plus ? Chiche", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est accepté à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

11. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.08/17 - "PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, relève le fléau que représentent les plantes invasives, présentes aux abords de la Sorne, notamment. Mettant en évidence l'excellente réalisation du projet *Delémont marée basse*, M. Rebetez souligne la rapidité de la propagation de ces espèces, qui requièrent parfois quatre coupes par année, malgré les démarches de la Ville et de la Bourgeoisie. Par son postulat, M. Rebetez propose de recourir à une main-d'œuvre externe pour soutenir la Voirie, tout en favorisant l'intégration et l'éducation, par le programme Start et l'implication des écoles. De plus, chaque plante nécessite un programme particulier, comme l'a édicté le Centre pour la conservation de la faune et de la nature du Canton de Vaud par le biais de protocoles précis. Il invite donc l'Exécutif à consulter ce protocole, voire contacter le centre précité.

Mme Françoise Collarin informe que le Conseil communal accepte ce postulat, tout en relevant ses démarches entreprises depuis plusieurs années et intensifiées dans le cadre de *Delémont marée basse*. La Ville assure un suivi régulier et traite l'ensemble des berges de la Sorne pour qu'elles soient accessibles, la Birse étant du ressort du Canton. Le Cabi a été sollicité pour la mise en place d'un protocole détaillé, même si Mme Collarin doute que ces plantes puissent être éradiquées. Par ailleurs, elle relève la nécessité de sensibiliser les propriétaires qui les plantent dans leur jardin, ce qui fera l'objet d'un article dans le prochain *Delémont.ch*. Mme Collarin indique que le Service UETP n'est pour l'instant pas en mesure d'organiser une collaboration avec la Bourgeoisie ou les écoles, rappelant que peu de participants s'inscrivent à de tels travaux, citant en exemple le ramassage de déchets initié par le Conseil de Ville, auquel seule une dizaine de personnes avaient pris part. Mme Collarin ne s'engage pas aujourd'hui sur cet aspect du postulat.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, se dit ravi que le groupe CS•POP•Verts défende les espèces florales indigènes menacées par des espèces envahissantes. Il l'invite à poursuivre sur cette voie, estimant qu'il existe aussi des espèces animales invasives, une économie multinationale et des capitaux invasifs, sans compter la migration illégale, selon ses propos.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, indique que l'essentiel du postulat consiste à trouver des ressources à l'extérieur, par un concours par exemple, avec un encadrement. Les écoles et le programme Start sont des idées nouvelles dont la faisabilité mérite d'être évaluée. M. Rebetez n'apprécie pas la récupération symbolique de son postulat par M. Baettig, limitant la sensibilité de son groupe à l'invasion de certaines espèces animales uniquement parmi les exemples cités.

DECISION : le postulat 4.08/17 - "Programme de lutte contre les plantes invasives", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

12. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/17 - "PRENDRE GOÛT À NOTRE CULTURE, S'INTÉGRER, C'EST ACCEPTER L'ASSIMILATION ET UN MODE D'EMPLOI CLAIR", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, accordant une importance particulière à l'intégration, salue les propos de M. Damien Chappuis s'agissant de la nécessité, pour la population étrangère, de s'intégrer et de goûter à la culture locale. A son sens, une intégration réussie passe par des efforts pour se faire apprécier, se faire connaître et non en émettant des revendications communautaires agressives. Selon lui, le nombre de personnes à naturaliser est aussi conséquent, estimant que la démesure dépassant les capacités d'assimilation peut engendrer un problème. Selon lui toujours, la société tend à passer de l'assimilation à l'accommodation, en s'adaptant aux exigences des nouveaux venus plus nombreux et qui ont une attitude plus combative. M. Baettig indique que les représentants de son groupe examinaient les dossiers des requérants en vérifiant le casier judiciaire, les aides sociales perçues, l'endettement et les connaissances linguistiques. Il estime important à ce jour de vérifier la qualité de l'intégration. Il relève que, lors de la présentation d'une requête au Conseil de Ville, deux requérants étaient vêtus, selon lui, de façon ostentatoire, ce qui démontrait leur appartenance à une culture islamique et musulmane et qui allait, de l'avis de M. Baettig, à l'encontre de l'intégration. D'autre part, la création d'un carré musulman au cimetière ne correspond pas à la réalité, étant donné que les citoyens s'intègrent ou souhaitent un enterrement dans leur pays natal, selon leur culture. M. Baettig estime que le Législatif n'est pas l'hémicycle approprié pour débattre de ces sujets, d'où sa proposition de créer une commission de naturalisation représentée par l'ensemble des partis et ayant pour tâche de définir les critères d'intégration dans un cahier des charges précis. L'UDC avait déjà proposé cette idée mais M. Baettig est d'avis que les signaux actuels méritent de déterminer ce qu'est l'intégration.

M. Damien Chappuis, maire, confirme l'importance de l'intégration pour les citoyens étrangers. Il indique avoir été interpellé par la presse pour connaître la raison des nombreuses nationalités à Delémont, diversité qui le réjouit. En revanche, M. Chappuis s'insurge contre la présente motion, estimant que l'auteur fait preuve de ségrégation par son intervention qui déplaît au Conseil communal. S'agissant des requêtes à l'indigénat communal, M. Chappuis informe qu'un processus détermine les critères d'admission découlant de la Loi fédérale ad hoc, que la Ville applique scrupuleusement. Quelques dossiers par année, qui ne répondent pas aux exigences, ne sont dès lors pas soumis au Législatif, sur décision du Conseil communal. M. Chappuis est d'avis que la création d'une commission remet en cause le travail du Conseil communal. Quant aux deux requérants cités par M. Baettig, ils n'ont fait l'objet d'aucun commentaire de ce dernier lors de la séance en question. En ce qui concerne le carré musulman, M. Chappuis informe que la Ville a déposé un permis de construire qui n'a fait l'objet d'aucune opposition. De l'avis de M. Chappuis, le nombre de requérants n'engendre pas de difficultés mais découle d'événements au niveau mondial.

En dernier lieu, M. Chappuis répète que la procédure de naturalisation est claire. Le Conseil communal, avec le soutien des services cantonaux et communaux, détermine si les requêtes répondent aux exigences et si elles doivent être soumises au Conseil de Ville. Pour ces raisons, M. Chappuis invite le Législatif à refuser fermement cette motion.

M. Toufiq Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, indique que le terme assimilation est une forme d'acculturation où un individu renonce à sa propre culture pour adopter d'autres valeurs. Cette voie ne conduit pas à une société stable et équitable. En revanche, l'intégration de différentes cultures et religions et la recherche d'un respect mutuel doivent être privilégiées. Bien entendu, les règles culturelles fondamentales du pays doivent être acceptées par les citoyens étrangers sans qu'ils n'aient à renoncer à leurs racines. La Suisse est d'ailleurs un pays composé de différentes langues et cultures. M. Ismail-Meyer constate par ailleurs que M. Baettig propose la création d'une commission supplémentaire alors qu'il est favorable aux économies et à l'abrogation de processus bureaucratiques. Rappelant la procédure de naturalisation décrite par M. Chappuis, M. Ismail-Meyer indique que son groupe accepterait même de transférer au Conseil communal la compétence législative en matière d'indigénat. Aussi, il refuse cette motion, qui ne vise pas le consensus mais des tensions.

Mme Kathleen Gigon, PS, rapporte la surprise de son groupe à la lecture de cette motion. Elle informe qu'une commission similaire existe au niveau cantonal, laquelle soumet les demandes à l'Exécutif. Ce

dernier accepte ou refuse les requêtes, si les critères ne sont pas remplis. Chaque conseiller de Ville est autorisé à consulter les dossiers, raison pour laquelle la création d'une commission supplémentaire semble inutile. En outre, Mme Gigon s'étonne de l'argumentaire de M. Baettig, estimant qu'il insulte le Législatif pour ensuite demander son soutien. Par ailleurs, un carré au cimetière peut être octroyé aux musulmans, tout comme pour les Juifs. N'acceptant ni le fond ni la forme de l'intervention, Mme Gigon indique que le vivre ensemble est un concept exprimant des liens pacifiques de bonne entente et de respect et consiste à accepter les différences et à trouver des compromis. Selon elle, Delémont, par ses projets et ses propositions, répond entièrement à la définition du vivre ensemble. Pour ces raisons, le groupe socialiste recommande de refuser la motion.

Mme Marie-Claire Thiévent, CS•POP•Verts, estime qu'intégration ne signifie pas abnégation. Elle indique travailler avec des personnes de nationalités différentes, ce qui offre une diversité de points de vue. De l'avis de Mme Thiévent, les êtres humains ne peuvent pas être catalogués mais un équilibre doit être trouvé entre les populations.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, regrette que le Conseil de Ville ne soit pas informé des dossiers refusés par le Conseil communal, ce qui démontrerait que le Législatif n'est pas une chambre d'enregistrement. D'autre part, même si la création d'une commission permettrait aux partis minoritaires d'y avoir un représentant, elle ne changerait rien aux décisions des Autorités, dont la majorité sera à gauche. En matière d'intégration, M. Christe indique que des communes suisses-allemandes fixent des critères auxquels même des citoyens suisses ne peuvent pas répondre. Il informe avoir consulté un dossier de naturalisation dont il relève la qualité. En l'occurrence, le requérant a dû répondre à des questions pointues et a démontré son intégration à la communauté suisse par son appartenance à une société locale. De l'avis de M. Christe, le carré musulman au cimetière ne doit pas ébranler le Conseil de Ville non plus, raison pour laquelle il invite le Législatif à refuser la motion.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, s'interroge sur les libertés offertes aux femmes dans certaines communautés, en particulier dans celles où le port du voile s'impose.

M. Damien Chappuis, maire, indique que le Conseil communal, par gain de temps, renonce à informer le Conseil de Ville sur les dossiers qui ne répondent pas aux exigences. D'autre part, une commission ne doit pas être créée en fonction des résultats des élections qui déterminent une majorité de gauche ou de droite. Répondant à M. Rottet, M. Chappuis souligne que les critères d'obtention de l'indigénat ne concernent pas les coutumes culturelles ou vestimentaires.

DECISION : la motion 5.08/17 - "Prendre goût à notre culture, s'intégrer, c'est accepter l'assimilation et un mode d'emploi clair", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusée par 33 voix contre 1.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/17 - "RENFORCER LES COLLABORATIONS AVEC LA VILLE DE MOUTIER", PS, M. LAURENT CREVOISIER

M. Laurent Crevoisier, PS, suggère que le Conseil communal étudie avec les services communaux les domaines dans lesquels une collaboration avec Moutier pourrait être mise en place, en signe de bienvenue et pour faciliter l'arrivée de cette commune dans le Canton du Jura. Les secteurs d'étude pourraient être la culture, la jeunesse, les sports ou la promotion économique notamment, voire même au niveau de l'agglomération. Conscient que la concrétisation des collaborations dépassera le délai de six mois, M. Crevoisier demande uniquement le lancement de la réflexion et non l'établissement des collaborations. De même, la motion tient compte du fait que Delémont devra collaborer avec le Canton par la cellule "Moutier" ainsi qu'avec l'Administration communale de cette ville.

M. Damien Chappuis, maire, suggère la transformation en postulat, vu le délai de réalisation trop court pour la mise en place d'un tel processus définissant les collaborations éventuelles avec Moutier. M. Chappuis rappelle que le Conseil communal s'est clairement affiché en faveur de la venue de Moutier dans le canton et qu'il poursuivra dans cette voie. Des rencontres régulières ont lieu entre Exécutifs pour échanger dans divers domaines et ont notamment abouti à l'interconnexion du réseau d'eau. Des réflexions ont également lieu s'agissant de l'agglomération ou de la déchèterie régionale. Cette collaboration doit intervenir sous la responsabilité du Canton qui, avec le Gouvernement bernois et la Ville de Moutier, trouvera les synergies indispensables à l'entrée de la cité prévôtoise dans le Jura. Le Conseil communal entend donc poursuivre ses réflexions et attend la position des groupes politiques pour éventuellement renoncer à sa demande de transformation.

M. Laurent Crevoisier, PS, confirme que sa motion ne concerne que le lancement des réflexions et non l'élaboration des collaborations, le facteur temps n'ayant aucune importance dans la réalisation de l'intervention.

M. Damien Chappuis, maire, invite donc le Conseil de Ville à accepter la motion au vu des précisions apportées par l'auteur.

DECISION : la motion 5.09/17 - "Renforcer les collaborations avec la ville de Moutier", PS, M. Laurent Crevoisier, est acceptée par 35 voix, sans avis contraire.

14. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.10/17 - "A LA PISCINE COMME DES SARDINES", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

M. Pierre Chételat, PLR, relevant la forte fréquentation de la piscine couverte, suggère que les gardiens puissent intervenir auprès des nageurs pour réguler les lignes de natation lorsque nécessaire. Cette mesure pourrait être expliquée à l'entrée de la piscine, éventuellement avec une affiche explicative. Les gardiens pourraient suivre une brève formation pour savoir comment demander aux nageurs de changer leur comportement et ainsi s'assurer du soutien de leur hiérarchie en cas de conflit. La Ville pourrait également s'appuyer sur l'expérience d'un gérant de piscine où cette mesure se pratique déjà. De plus, M. Chételat suggère la création d'un groupe de travail temporaire, représentant les utilisateurs, pour réfléchir aux mesures permettant de faire face à la surcharge de la piscine couverte, la Commission des sports n'étant pas la plus à même de mener cette réflexion. M. Chételat invite à prendre exemple sur ce qui se pratique ailleurs pour mieux contrôler cette surfréquentation.

M. Patrick Chapuis s'interroge sur cette motion, qui demande l'ajout d'une tâche dans le cahier des charges des gardiens leur permettant d'intervenir auprès des nageurs qui entravent la fluidité des lignes d'eau. En effet, il se demande comment déterminer le niveau du nageur et l'intégrer dans le cahier des charges, d'autant qu'il s'agit d'une évaluation subjective. Il doute qu'un gardien puisse forcer un nageur à changer de ligne. Le Centre sportif est conscient de cette problématique qu'il aborde régulièrement avec les responsables des autres piscines. Les gardiens assurent la sécurité et règlent les problèmes pour éviter tout accident. Dans la grande majorité des cas, les nageurs s'arrangent entre eux et sont généralement satisfaits du moment passé à la piscine couverte. Toutefois, des panneaux ont été posés devant chaque ligne d'eau, pour déterminer le genre de natation (sportif, amateur et tout public). Les nageurs de haut niveau doivent faire preuve de compréhension et peuvent s'inscrire dans un club pour évoluer avec des nageurs de même niveau. De plus, dès 2018, trois matins par semaine, le bassin sera ouvert dès 7 heures. En résumé, la piscine couverte, très fréquentée, présente une cohabitation satisfaisante, même si des améliorations peuvent être apportées.

M. Claude Chèvre, PDC-JDC, reconnaissant la bonne volonté du personnel du Centre sportif, relève que les directives d'utilisation ne sont pas toujours respectées par les nageurs et que la cohabitation est parfois difficile. Ayant été victime d'un léger accident provoqué par un autre nageur, plus rapide que lui, M. Chèvre estime que cet incident aurait pu être évité si les gardiens étaient intervenus. Aussi, l'expérience préconisée par la motion lui semble intéressante, raison pour laquelle son groupe l'acceptera, toutefois sous la forme du postulat.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, constate le succès rencontré par la piscine couverte, ce dont elle se réjouit. Toutefois, la modification du cahier des charges des gardiens ne lui semble pas pertinente, vu que les gardiens ont la légitimité pour intervenir auprès des nageurs entravant le fonctionnement des lignes, ce qui lui paraît suffisant. A son sens, la piscine doit rester un lieu de détente offrant un environnement agréable, la liberté d'un utilisateur s'arrêtant où comment celle de l'autre. Son groupe ne soutiendra donc pas la motion.

M. Diego Tomaselli, PS, relevant les nombreux usagers de la piscine, indique que certains créneaux horaires présentent une surfréquentation, ce qui nécessite une entente entre nageurs. A son sens, le nageur constatant que sa vitesse dépasse celle des autres change automatiquement de ligne d'eau. La modification du cahier des charges n'apportera aucune amélioration mais risque de nuire à l'ambiance générale entre baigneurs. Le groupe socialiste refusera donc cette motion.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, confirme que la grande majorité des nageurs se respectent, tout en se demandant ce qu'il advient des autres. La création d'un groupe de travail lui semble bienvenue pour explorer et discuter d'éventuelles pistes d'amélioration. Il ne comprend pas le refus des autres partis vu que les problèmes sont réels, d'autant que le PDC-JDC propose la forme du postulat.

M. Pierre Chételat, PLR, estime que les interventions demandées par la motion seront rares. D'ailleurs, les gardiens interviennent déjà auprès des utilisateurs qui manquent de respect. La libre appréciation laissée aux surveillants implique qu'en cas de faible fréquentation, ils pourront laisser les nageurs évoluer dans n'importe quelle ligne, quel que soit leur niveau. M. Chételat informe avoir pris contact avec les responsables de piscines similaires à celle de Delémont, lesquels semblent étonnés d'apprendre que les gardiens delémontains ne sont pas à même d'intervenir dans les situations en question. Certains

responsables sont disposés à venir à Delémont pour présenter les mesures prises dans leur piscine pour atténuer la surfréquentation. M. Chételat invite le Conseil de Ville à accepter sa motion dont il accepte la transformation en postulat.

M. Patrick Chapuis regrette la mésaventure de M. Chèvre, qui relève d'un événement unique. Si un tel cas se produisait aujourd'hui, le nageur fautif serait certainement prié de quitter la piscine. Les gardiens ont autorité, en cas de comportement inapproprié d'un utilisateur, de lui retirer son ticket ou son abonnement et de le faire quitter les lieux. De l'avis de M. Chapuis, la piscine est très fréquentée, ce qui en soi est un bon signe, et l'ambiance est créée par les utilisateurs. Il rappelle qu'un règlement d'utilisation existe et que les gardiens interviennent lors de difficultés, dans un esprit constructif, pour trouver des solutions satisfaisant chaque utilisateur. Ses discussions avec son homologue lausannois révèlent que la capitale vaudoise connaît les mêmes difficultés que Delémont, tout comme Sion ou La Chaux-de-Fonds. M. Chapuis estime que les gardiens prennent leur responsabilité et qu'ils peuvent, le cas échéant, faire part de leurs difficultés au Conseil communal. Toutefois, une attention accrue sera accordée à ce problème.

DECISION : la motion 5.10/17 transformée en postulat - "A la piscine comme des sardines", PLR, M. Pierre Chételat, est refusée par 18 voix contre 15.

15. **RÉSOLUTION 1.02/17 - "DES LISTES LITIGIEUSES", UDC•UDF•SP, M. PHILIPPE ROTTET**

M. Jude Schindelholz, président, invite M. Rottet à développer cette résolution qui a obtenu 23 signatures.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, adressant ses remerciements aux signataires de cette résolution, regrette que Delémont se trouve dans une situation similaire à celle qu'a vécue Porrentruy en 2012 et indique que son intervention permettra à chaque parti d'exposer ses préoccupations. Il les invite à être vigilants en interne, vu les quelque 50 bulletins en cause dans l'élection au Conseil communal, d'autant que de tels soupçons lui avaient été rapportés en 2012 déjà, toutefois trop tardivement. Pour l'heure, M. Rottet indique que son parti réfléchit à un éventuel recours auprès du Tribunal administratif, estimant que cette différence de suffrages, qui ne change rien au Conseil communal, pourrait conduire à un résultat différent au Conseil de Ville.

M. Damien Chappuis, maire, rappelant la chronologie des faits exposée lors des questions orales, met en exergue la gravité que pourraient représenter les soupçons d'irrégularités. En l'occurrence, il appartient aux politiciens chargés du dépouillement de signaler au plus vite les éventuelles irrégularités. A ce sujet, selon les retours au Conseil communal, il semble qu'une certaine indiscipline régnait lors de cette opération. Aussi, M. Chappuis suggère la constitution d'un bureau électoral, comprenant des représentants de différents partis, avec des règles plus strictes de dépouillement. Toutefois, les opérations de dépouillement ne sont pas à l'origine des soupçons d'irrégularités, mais plutôt le vote par correspondance, qui pourrait nuire à la démocratie. Son utilité doit être réfléchi et Delémont pourrait être ville pilote du vote électronique qui, effectué par ordinateur, rend les récupérations de suffrages très difficiles. Cette mesure devrait cependant être décidée au niveau cantonal.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, est d'avis que le vote par correspondance pose problème, des captations de suffrages étant certainement constatées dans chaque parti. A son sens, ce mode de votation devrait être supprimé même si le taux de participation baisserait encore. Il se dit persuadé que la répartition des sièges au Législatif serait différente.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, souligne les démarches entreprises rapidement par le Conseil communal lors de ce constat et la transparence avec laquelle il a agi. De l'avis de M. Miserez, le Ministère public examinera le dossier sur son aspect technique uniquement. Sur le plan pénal, la détermination d'une culpabilité serait opportune, raison pour laquelle il encourage l'UDC à entamer cette démarche. M. Miserez rappelle l'article paru dans le *Delémont.ch* expliquant de manière claire la façon de voter. La Municipalité a donc réalisé un travail de prévention, même s'il n'a pas suffi. Par ailleurs, le vote par correspondance est choisi par deux tiers des votants et la question des vacances scolaires, durant lesquelles interviennent les élections communales, reste en suspens. Des solutions doivent donc être trouvées.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que le Conseil communal ne juge pas s'il y a eu fraude mais qu'il soupçonne des captations de suffrages, raison de l'information au Ministère public qui déterminera s'il y a eu captations de suffrages. Le cas échéant, le procureur émettra un jugement avec une peine aux personnes concernées. En revanche, le Ministère public ne peut pas casser l'élection ou porter un jugement sur l'élection.

DECISION : la résolution 1.02/17 - "Des listes litigieuses", UDC•UDF•sp, M. Philippe Rottet, est acceptée par 18 voix contre 9.

16. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- **résolution 1.02/17** - "Des listes litigieuses", UDC•UDF•sp, M. Philippe Rottet
- **question écrite 2.09/17** - "Conséquences d'une nouvelle DCMI pour notre ville ?", CS•POP•Verts, Mme Magali Rohner
- **postulat 4.09/17** - "Un service citoyen digital pour Delémont ?", CS•POP•Verts, M. Toufiq Ismail-Meyer
- **motion 5.11/17** - "Pas d'exception ou de compromis sur l'intégration. Un carré d'ensevelissement séparé ne peut être que privé !", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.12/17** - "Sauver des vies facilement !", PLR, M. Pierre Chételat
- **motion 5.13/17** - "Trois semaines pour voter", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez

La séance est levée à 21 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Jude Schindelholz

Nadia Maggay

Delémont, le 13 novembre 2017